

we love technology

DOSSIER D'INFORMATION

(conforme aux spécifications de la loi Abeille et à l'arrêté du 12 octobre 2016)

concernant l'implantation d'une installation radioélectrique
pour le site T14241

67, Avenue du Maréchal JOFFRE
92000 NANTERRE

Date : 20/05/2019



SOMMAIRE

1. Courrier adressé au Maire
2. Fiche d'identité du site
3. Fonctionnement d'un réseau mobile
4. Motivations de notre projet
5. Phases de déploiement d'une nouvelle installation
6. Détails du projet :
 - 6.1 Extrait cadastral
 - 6.2 Plan de situation à l'échelle
 - 6.3 Plan de masse
 - 6.4 Vue en élévation
 - 6.5 Photos du lieu avant travaux
 - 6.6 Photomontage du lieu après travaux
 - 6.7 Caractéristiques d'ingénierie du projet
7. Calendrier indicatif des travaux
8. Informations complémentaires
9. Etat des connaissances scientifiques

1. COURRIER ADRESSÉ AU MAIRE



Génie électrique
Procédés industriels
Courants faibles
Génie climatique
Maintenance

Mairie de Nanterre
88 , rue du 8 mai 1945
92000 NANTERRE

A l'attention de M. le Maire

Rambouillet, le 20 mai 2019

Courrier envoyé avec AR N° 1A 151 027 9013 1

Objet : Dossier d'information relatif au site de radiotéléphonie mobile Bouygues Telecom
T14241/ 67, avenue du Maréchal JOFFRE, 92000 Nanterre

Monsieur le Maire,

Conformément aux dispositions de la loi du 9 février 2015 relative à la sobriété, à la transparence, à l'information et à la concertation en matière d'exposition aux ondes électromagnétiques, nous vous prions de trouver ci-joint le dossier d'information relatif aux évolutions envisagées sur notre installation sise : 67, avenue du Maréchal JOFFRE, 92000 Nanterre.

Si les pouvoirs publics comme les acteurs économiques conviennent que le déploiement des réseaux de téléphonie mobile relève de l'aménagement et de la compétitivité des territoires, il apparaît aussi que la mise à disposition d'un dossier d'information, complet et pédagogique, est un gage de transparence pour les habitants

Dans le cas présent, ce projet consiste à apporter la technologie 4G, c'est-à-dire du très haut débit mobile, pour satisfaire les besoins des utilisateurs qui souhaitent profiter partout des bienfaits de la révolution numérique.

Nous souhaitons rappeler que les licences délivrées par l'Etat nous autorisant à déployer et exploiter des réseaux de 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} génération prévoient également des obligations à la charge de l'opérateur, régulièrement contrôlées, en termes de couverture du territoire et de qualité de service.

Nous espérons que ce dossier d'information répondra bien aux attentes de précisions de vos administrés

Nous demeurons aussi à la disposition de vos services et de tout riverain désirant des renseignements complémentaires.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de notre considération distinguée.

Agence Télécom IDF
8 rue Claude Chappe
78120 RAMBOUILLET
Téléphone
+33 130469100

Alex YANG
Département Télécom
alex.yang.ext@snef.fr
06 40 69 16 52

SIRET 056 800 659 01310

Siege social SNEF
87 avenue des Aigalades
13015 MARSEILLE
Société Anonyme au capital de
10 000 000 Euros
RC Marseille 8056 800 659
SIREN 056 800 659
N° TVA FR2056800659

CT_0154

2. FICHE D'IDENTITE DU SITE

Commune : NANTERRE

Nom du site : T142141

Adresse du site :

67, avenue du Maréchal JOFFRE

92000 NANTERRE

Coordonnées du site :

X : 589515 Y : 2431812 Z : 35 M

Le projet concerne une :

- Installation d'une nouvelle antenne-relais
- Modification substantielle d'une antenne-relais existante

Et fait l'objet de :

Déclaration préalable : oui non

Permis de construire : oui non

3. FONCTIONNEMENT D'UN RESEAU MOBILE

Un réseau de télécommunication mobile se compose de plusieurs cellules adjacentes accueillant chacune une antenne-relais.

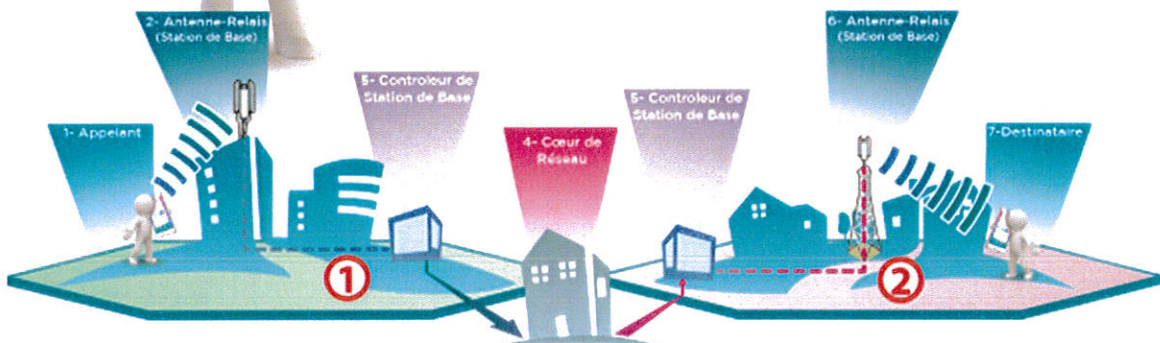
Le volume de communications simultanées (voix et/ou data) des utilisateurs a des conséquences sur le niveau de qualité de service. D'où la nécessité d'adapter le réseau à la réalité des usages pour permettre des conditions optimales de communication téléphonique et de navigation internet.

Concrètement, cela se traduit sur le terrain par :

- La continuité des cellules pour éviter toute zone non couverte
- Le rajout de cellules pour fluidifier l'écoulement du trafic
- L'ajout de fréquences sur un site existant pour absorber le trafic



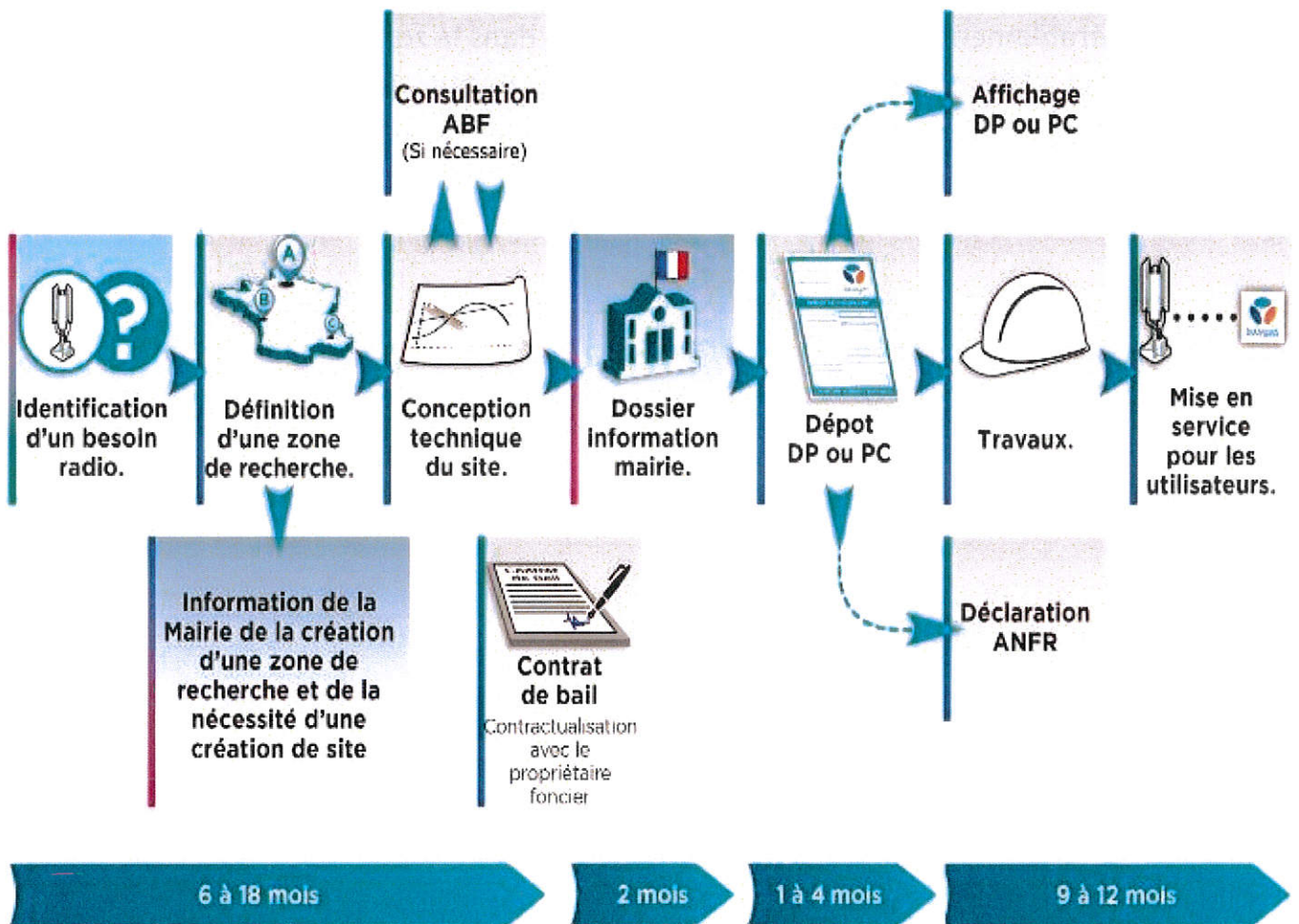
Plus en détail, une communication se déroule de la manière suivante :



4. MOTIVATIONS DE NOTRE PROJET

Le développement des usages des smartphones et tablettes a considérablement augmenté le trafic observé dans la zone considérée. Pour répondre à la forte croissance de ces nouveaux usages, Bouygues Telecom souhaite renforcer son équipement antenne. Ainsi, les utilisateurs de la zone pourront bénéficier de débits plus confortables et conformes à leurs usages.

5. PHASES DE DEPLOIEMENT DU PROJET

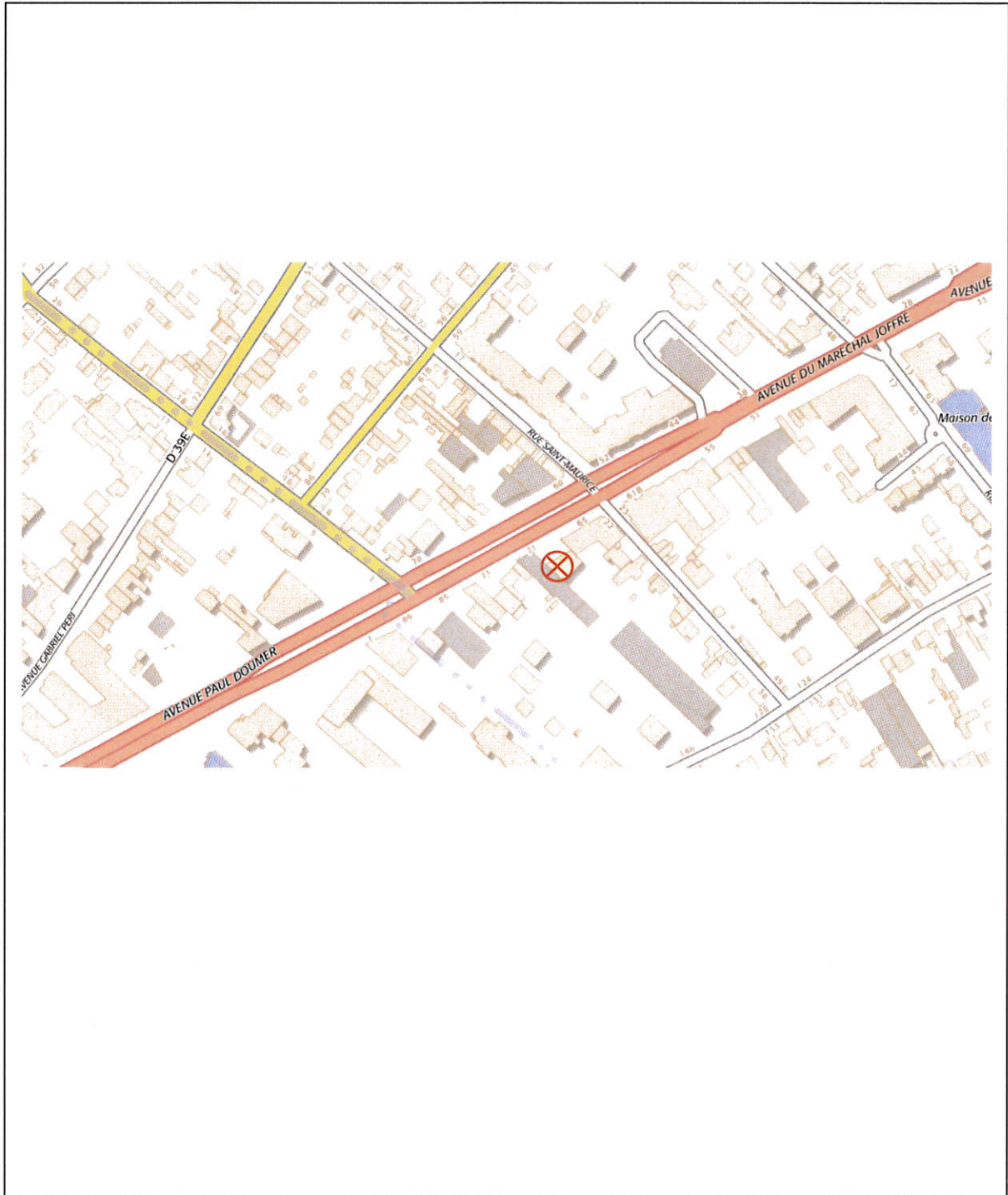


6.1. EXTRAIT CADASTRAL

Département : HAUTS DE SEINE	DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES ----- EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL -----	Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des Impôts foncier suivant : NANTERRE PTGC des Hauts-de-Seine 235, Avenue Georges Clemenceau 92756 92756 NANTERRE cedex tél. 01 41 37 84 50 -fax ptgc.hauts-de-seine@dgrfp.finances.gouv.fr
Commune : NANTERRE		Cet extrait de plan vous est délivré par : cadastre.gouv.fr
Section : CF Feuille : 000 CF 01		
Echelle d'origine : 1/500 Echelle d'édition : 1/1000		
Date d'édition : 15/05/2019 (fuseau horaire de Paris)		
Coordonnées en projection : RGF93CC49 ©2017 Ministère de l'Action et des Comptes publics		



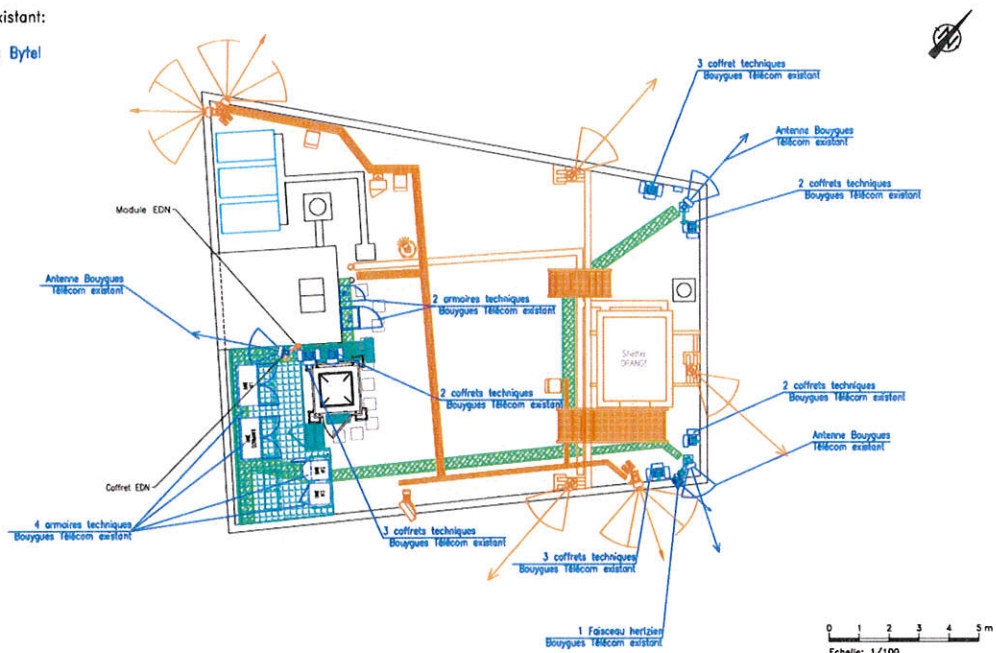
6.2. PLAN DE SITUATION A L'ECHELLE



6.3. PLAN DE MASSE

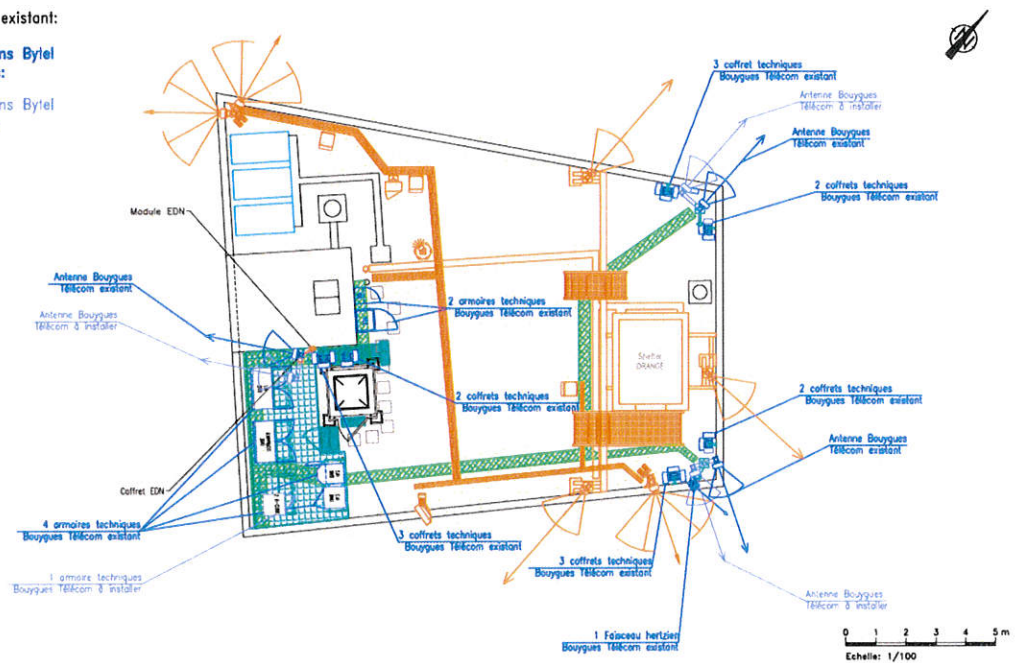
- Etat existant

Bâtiment existant:
 Installations Bytel
 existantes:
 Installations Bytel
 projetées:



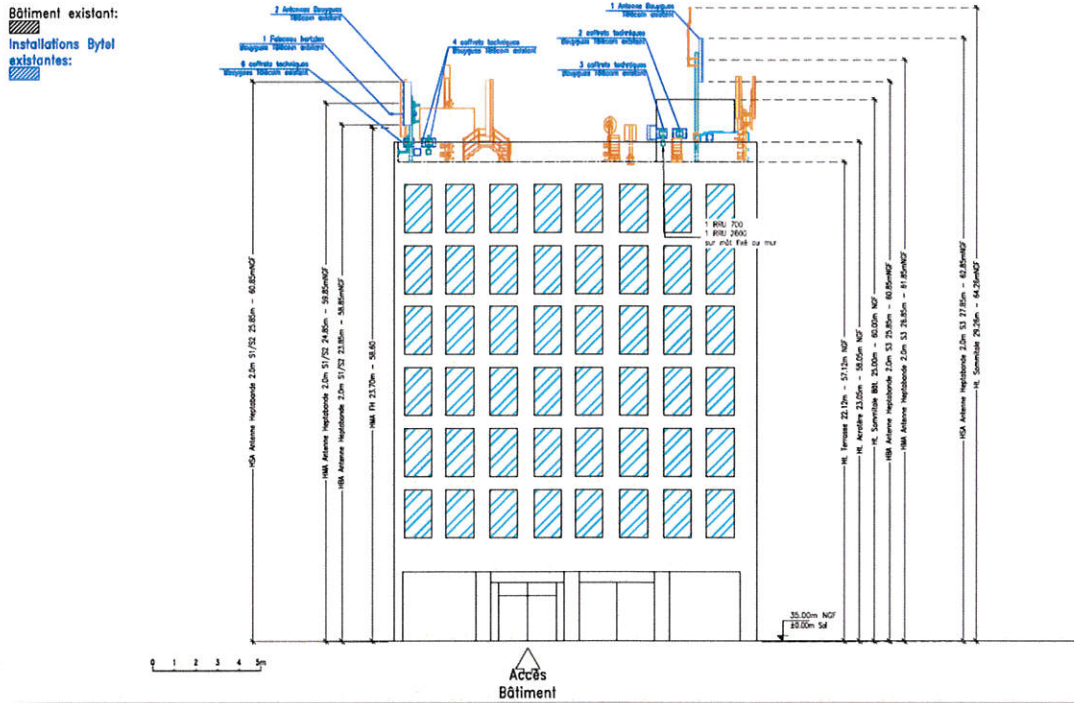
- Etat projeté

Bâtiment existant:
 Installations Bytel
 existantes:
 Installations Bytel
 projetées:

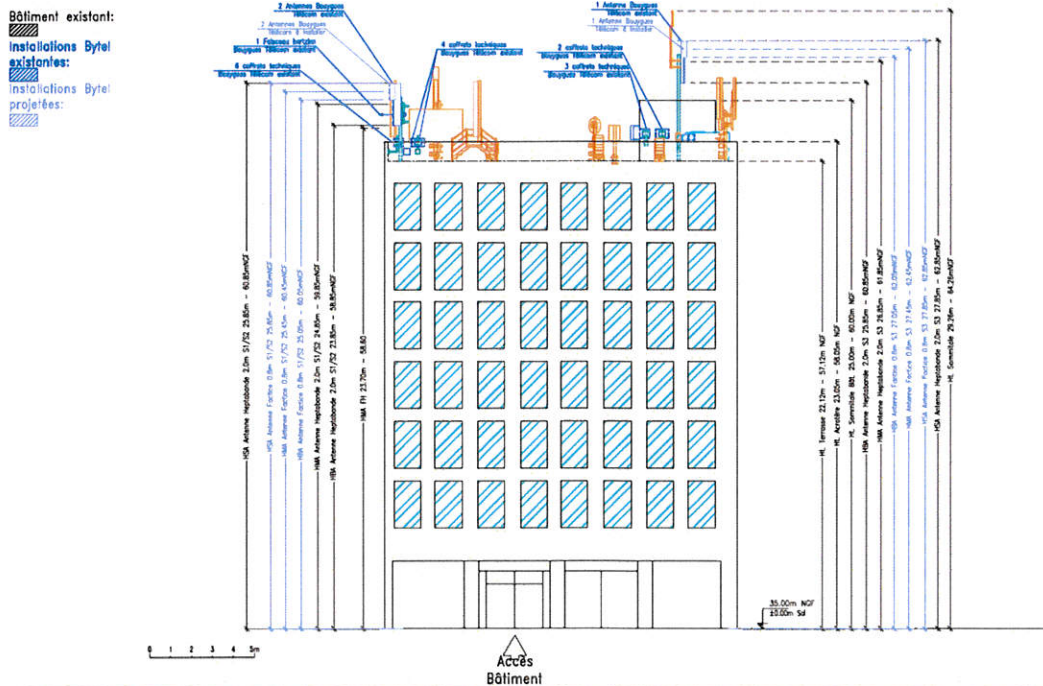


6.4. VUE EN ELEVATION

- Etat existant



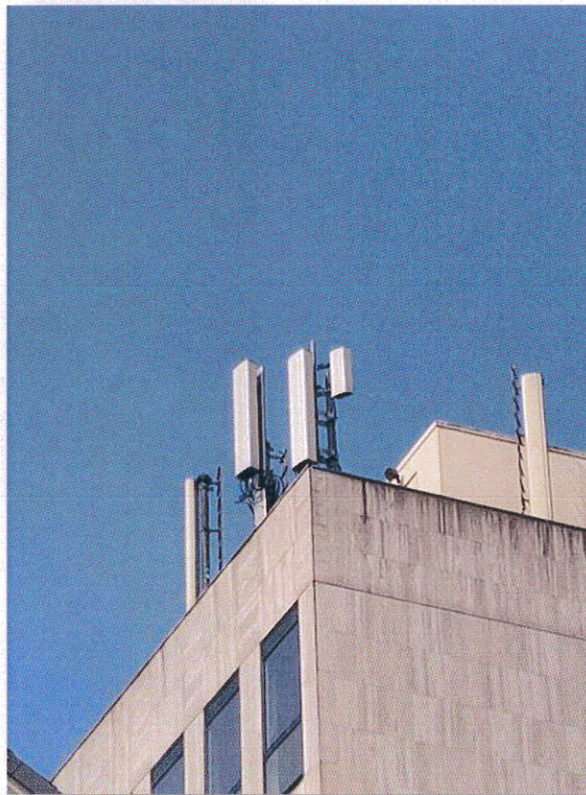
- Etat projeté



6.5. PHOTOS DU LIEU AVANT TRAVAUX



6.6. PHOTOMONTAGE DU LIEU APRES TRAVAUX



6.7. LES CARACTERISTIQUES D'INGENIERIE DE L'INSTALLATION PROJETEE

Nombre d'antennes à installer : 3

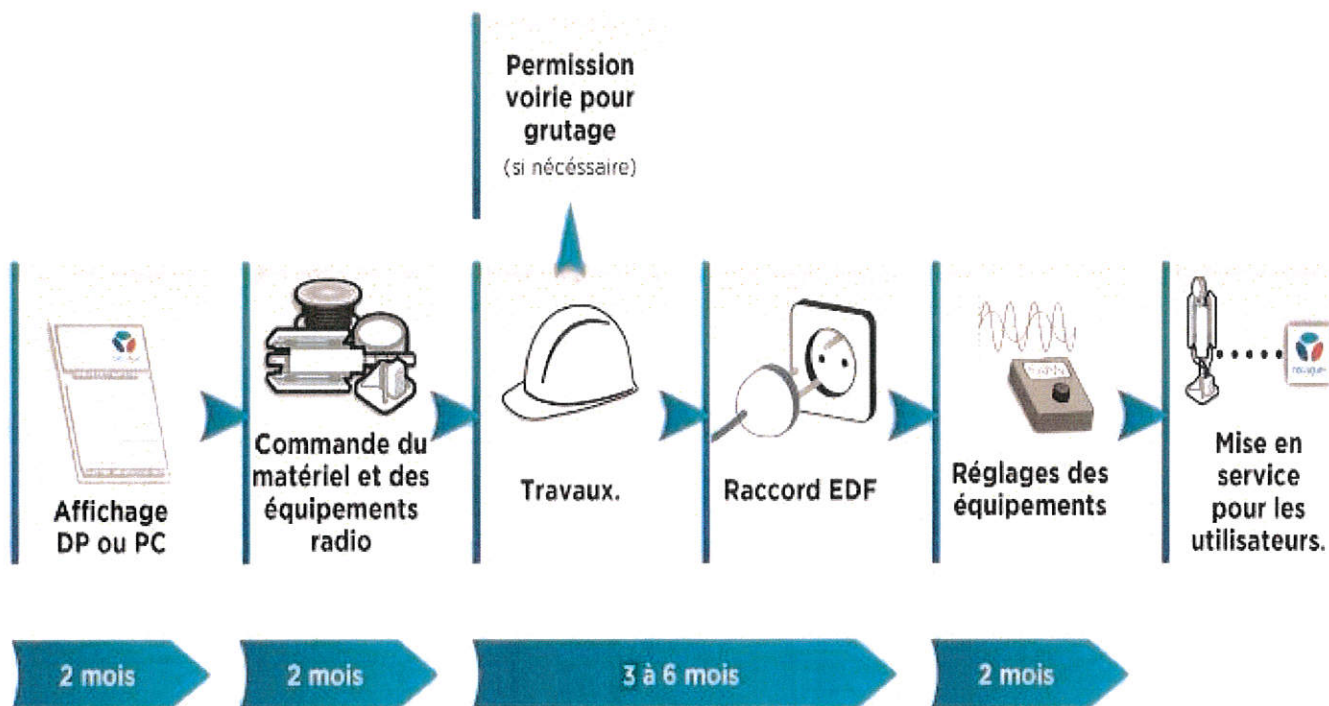
N° d'antenne	Génération de système mobile	Gammes de fréquences	Azimut ¹	Hauteur par rapport au sol	Tilt prévisionnel ²	Puissance Isotrope Rayonnée	Puissance Apparente Rayonnée
S1	4G	700	00°	24.85 m	0-6°	32,68	30,53
	4G	800			0-6°	33,10	30,95
	2G	900			0-6°	27,90	25,75
	3G	900			0-6°	27,90	25,75
	2G	1800			0-6°	27,66	25,51
	4G	1800			0-6°	32,66	30,51
	3G	2100			0-6°	34,10	31,95
	4G	2100			0-6°	35,30	33,15
S2	4G	700	120°	24.85 m	0-6°	32,68	30,53
	4G	800			0-6°	33,10	30,95
	2G	900			0-6°	27,90	25,75
	3G	900			0-6°	27,90	25,75
	2G	1800			0-6°	26,94	24,79
	4G	1800			0-6°	31,94	29,79
	3G	2100			0-6°	34,10	31,95
	4G	2100			0-6°	35,30	33,15
S3	4G	700	240°	24.85 m	0-6°	32,68	30,53
	4G	800			0-6°	33,10	30,95
	2G	900			0-6°	27,90	25,75
	3G	900			0-6°	27,90	25,75
	2G	1800			0-6°	28,11	25,96
	4G	1800			0-6°	33,11	30,96
	3G	2100			0-6°	34,10	31,95
	4G	2100			0-6°	35,30	33,15
	4G	2600			0-6°	32,50	30,35

¹Azimut : orientation de l'antenne dans le plan horizontal, par rapport au Nord géographique

²Tilt prévisionnel : angle d'inclinaison de l'antenne par rapport à la verticale

Conformément aux dispositions de l'article 1^{er} de la loi du 9 février 2015 relative à la sobriété, à la transparence, à l'information et à la concertation en matière d'exposition aux ondes électromagnétiques, Bouygues Telecom s'engage à respecter les valeurs limites des champs électromagnétiques telles que définies par le décret du 3 mai 2002.

7. CALENDRIER INDICATIF DES TRAVAUX



Bouygues Telecom s'engage, dès lors que tous les éléments seront connus, à informer le maire de la commune de la date effective des travaux ainsi que de la date prévisionnelle de mise en service de cette installation.

8. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

- Existence d'un périmètre de sécurité accessible au public ?

Périmètre de sécurité : zone au voisinage de l'antenne dans laquelle le champ électromagnétique peut être supérieur au seuil du décret ci-dessous.

oui, balisé **non**

- Présence d'un établissement particulier de notoriété publique visé à l'article 5 du décret n°2002-775 situé à moins de 100 mètres de l'antenne d'émission ?

Si la réponse est oui, liste des établissements en précisant pour chacun : le nom, l'adresse, l'estimation du niveau maximum de champ reçu, en V/m et sous la forme d'un % par rapport au niveau de référence du décret n°2002-775.

oui **non**

Nom	Nature	Adresse	Estimation de champs reçus en V/m	Estimation en % de la valeur limite ³

³selon décret n° 2002-775

8. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Les contacts pour ce projet :

Pour les questions relatives au projet :

**BOUYGUES TELECOM
LE TECHNOPOLE 13-15 AVENUE DU MARECHAL JUIN
92366 MEUDON LA FORET CEDEX**

**CHEF DE PROJET : M Badr HAOUASSA
Mail : BAHAOUAS@bouyguetelecom.fr**

**Pour la demande d'estimation du niveau de champ
électromagnétique relative au projet :**

**BOUYGUES TELECOM
LE TECHNOPOLE 13-15 AVENUE DU MARECHAL JUIN
92366 MEUDON LA FORET CEDEX**

**Relations Extérieures : M Scéveole POCQUET DE LIVONNIERE
Mail : SPOCQUET@bouyguetelecom.fr**